



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 A 18 H 30

Le quatorze décembre deux mille quinze à dix -huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Aline JACQUET, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

Absents excusés : Stéphane DOLO, Cristel MARTINEZ, Jean-Luc SEGUY.

Marie-Christine LAPEYRE est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Décision modificative budgétaire n°2
- 2 – Dossiers à présenter à la fondation du patrimoine (réparation du Poilus, église de Paillas, Maison Boissy)
- 3 – Indemnité sinistre tempête
- 4 – Attribution de subventions
- 5 – Dossier cimetière : jardin du souvenir et tarifs
- 6 – Suppression du cahier des charges du Lotissement Lugol
- 7 – Transfert à la Fédération Départementale d'Energie du Lot de la compétence infrastructures de recharge pour les véhicules électriques « IRVE »
- 8 – Opération de dissimulation de réseaux à l'église de Paillas : délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Fédération d'Energie du Lot
- 9 – Recrutement emploi d'avenir
- 10 – Questions diverses

Avant d'aborder, dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 Octobre 2015, en vue de son approbation.

Il tient à faire une observation sur l'élément n°1 de l'ordre du jour, concernant la modification du plan de financement des 3 chapelles.

En effet, une erreur matérielle a été constatée sur les taux de prise en charge par les financeurs,

L'Etat peut participer uniquement à hauteur de 25% au lieu de 35%.

La Région peut participer uniquement à hauteur de 20 % au lieu de 25%.

Les nouveaux montants sont donc les suivants :

Pour rappel, le montant prévisionnel des travaux et honoraires est de 204 309.09 € HT,

Etat : 51 077.47 €

Région : 40 861.98 €

Département : 40 861.98 €

Soit 132 801.43 € HT (total du financement extérieur)

Fonds libres ou emprunt : 112 369.47 €

Montant TTC : 245 170.90 € TTC.

Après observations, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement rectifié.

Aucune autre observation n'est faite, l'assemblée approuve le compte rendu du 29/10/2015 à la majorité, 12 voix pour, 3 voix contre (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, Charles LONJOU), et une abstention Daniel PASQUIER.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2015-23 : est relative au remplacement de la décision n° 2015-17 prise le 27 juillet 2015 sur l'instauration des tarifs des concessions. Une erreur matérielle s'est glissée à l'article 2 indiquant que les recettes des concessions seraient soumises à une régie, or il n'y a pas de régie pour ce type de recettes.

2015-24 : est relative au remplacement de la décision n° 2015-18 prise le 27 juillet 2015 sur l'instauration des frais de caveau. La même erreur matérielle s'est glissée à l'article 2, ces recettes ne sont pas non plus soumises à une régie.

Pour information :

*déclaration d'intention d'aliéner :

Le droit de préemption n'a pas été instauré pour :

- La vente des parcelles BW 150-151-153 du propriétaire Claudius Regaud à l'acquéreur Mme Liliane DEMONT pour un total de 6a 26ca.

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative budgétaire n°2

Aline JACQUET arrive et rejoint la séance.

La décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal s'élève à : 93 500 €

La section de fonctionnement : 56 800 €

La section d'investissement : 36 700 €

Après lecture et observations, l'assemblée valide à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

2 – Dossiers à présenter à la fondation du patrimoine (réparation du Poilus, église de Paillas, Maison Boissy)

Je vous propose 3 projets de restauration (le poilu du monument aux morts, l'intérieur de l'église de Paillas et l'intérieur de la maison Boissy, mise hors d'eau-hors d'air en 2011) à déposer auprès de la fondation du patrimoine.

Après discussion, l'assemblée valide à l'unanimité l'accord de principe pour présenter les dossiers cités ci-dessus.

3 – Indemnité sinistre tempête

Suite à la tempête du 31/08/2015, de nombreuses dégradations ont eu lieu sur les bâtiments communaux.

Un inventaire exhaustif a été effectué par Monsieur PINSARD et Monsieur DURAND et des devis de réparations ont été chiffrés pour connaître le montant du préjudice.

Le montant des devis s'élève à 53 793,21 €TTC, et sur cette base de devis, l'expert d'assurance a proposé un chiffrage de prise en charge de 42 312.19 €.

La compagnie d'assurance doit nous verser un premier acompte de 20 000 € sur l'exercice 2015. Pour cela, elle a besoin que le conseil municipal délibère pour autoriser le Maire à accepter cette indemnité de sinistre pour les dégâts suite à la tempête.

Après examen et délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité le montant proposé par l'expert pour 42 312.19 € sous réserve d'imprévus, c'est-à-dire de dégâts non signalés à ce jour.

4 – Attribution de subventions

Suite au vote en avril des subventions 2015, je vous propose de rajouter les subventions versées annuellement aux écoles pour le Noël, à savoir : 100 € par classe.

L'école primaire publique : 700 €

L'école maternelle publique : 400 €

L'école privée St Thérèse : 200 €

Les subventions sont accordées à l'unanimité.

Une nouvelle association Cyclo Sport Lalbenque s'est créée. Elle sollicite une subvention pour les premiers achats d'équipements, la demande est différée au prochain vote du budget 2016.

5 – Dossier cimetière : jardin du souvenir et tarifs

Lors du conseil municipal du 24 juillet 2015, l'assemblée a délibéré sur :

- la modification du type de concessions et les nouvelles durées
- la création de jardins du souvenir et de concessions de terrain destinées à recevoir les urnes cinéraires dans les 4 cimetières.

Ces décisions ont permis de finaliser l'arrêté du Maire 2015-134 du 29/07/2015 portant le nouveau règlement unique pour l'ensemble des 4 cimetières de la commune.

Je vous propose d'annexer la partie réglementaire du cinéraire et les plans définitifs des 4 cimetières, cela prendra effet au 1^{er} janvier 2016. La proposition de tarifs sera prise prochainement par décision.

Pour rappel, les différents tarifs sont les suivants :

- Concessions temporaires de 50 ans simples 2.75 m² (2.50 x 1.10) : 54.75 € le m²
- Concessions temporaires de 50 ans doubles 5 m² (2.50 x 2) : 40 € le m²
- Frais du caveau provisoire : le premier mois : 0.15 €/jour
- A compter du 2^{ème} mois : 0.46 €/jour,
- A compter du 3^{ème} mois : 1.22 € /jour
- Concessions d'1 m² recevant des urnes cinéraires : 100 €
- Plaque et gravure pour le jardin du souvenir : à facturer au prix coutant.

6 – Suppression du cahier des charges du Lotissement Lugol

L'étude du notaire de Lalbenque nous a fait parvenir par courrier du 20/11/2015, la demande de suppression du cahier des charges du lotissement Lugol existant depuis le 22/03/1959. Ce lotissement comprend 4 lots :

lot 1 : la parcelle AH 364 (résidence les marronniers, propriété de la Mairie),

lot 2 : parcelle AH 276 appartenant à Monsieur et Madame FERMY

lot 3 : parcelle AH 238 (la SCI TITHI 2)

lot 4 : Madame PERIE.

Le lot 4 représente les locaux de l'entreprise MIQUEL/PERIE et sont concernés par une cession avec l'OGEC St Thérèse.

Afin de permettre la cession, chaque colotis doit donner son accord sur la suppression de ce cahier des charges, qui est devenu obsolète à bien des égards.

Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la suppression du cahier des charges ainsi sollicité.

7 – Transfert à la Fédération Départementale d'Energie du Lot de la compétence infrastructures de recharge pour les véhicules électriques « IRVE »

Lors de la séance du 8/06/2015, l'assemblée a validé à l'unanimité la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Lot. La principale modification portait sur une nouvelle compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

L'arrêté préfectoral n° 2015-031 du 10/07/2015 a transféré la compétence à la FDEL.

La deuxième étape est de transférer notre propre compétence relative aux infrastructures de recharge pour les véhicules électriques « IRVE » à la FDEL et de réfléchir à la localisation d'une borne.

Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le transfert de cette compétence à la FDEL.

8 – Opération de dissimulation de réseaux à l'église de Paillas : délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Fédération d'Energie du Lot

La Fédération d'Energie du Lot nous a fait parvenir le projet de dissimulations des réseaux basse tension et France télécom au secteur de l'église de Paillas.

Le devis s'élève à :

- Dissimulations des réseaux électriques : coût des travaux 47 500 € HT, montant restant à la charge de la collectivité : 7 125 € TTC.
- Dissimulations du réseau FT : Coût des travaux : 23 827.22 € HT, montant restant à la charge de la collectivité : 19 186 € TTC.
- Total de l'opération : 26 311 €.

A ce stade, je vous propose de valider un accord préalable pour engager cette opération pour la partie concernant la dissimulation des réseaux électriques avec la Fédération d'Electricité, en simultanément les réseaux téléphoniques et permettre la délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de délibération de la fédération départementale d'énergie du Lot.

9 – Recrutement emploi d’avenir

Je vous propose de recruter deux emplois d’avenir pour le service technique afin de réaliser des travaux en régie plus importants.

Ces travaux pourront être suivis par Monsieur Michel DURAND (conseiller municipal par délégation, secteur du bâtiment et infrastructures) et Nicolas FLAUJAC (responsable technique).

Je vous propose de solliciter la mission locale pour 2 profils différents, une personne dans la spécialité maçonnerie et une personne dans la spécialité espaces verts, conduite d’engins et entretien.

Après en avoir discuté, l’assemblée valide à la majorité avec 2 abstentions, celle de Karine BACH et celle de Magali BOISSET un accord de principe et autorise le Maire à remplir les différentes formalités et signer la ou les conventions avec la mission locale ou autre établissement.

10 – Questions diverses

- Présentation par la commission vie associative du règlement des salles, convention de mise à disposition, fiches annexes par salles. Ces éléments seront mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Présentation par Marie-Christine LAPEYRE du projet d’achat de statue, dans le cadre de l’opération sculptures, c’est la statue d’Elisabeth CIBOT qui a été retenue. La commande est différée tant que l’ensemble du plan de financement n’est pas obtenu.
- Pour information, lors de la séance du 12/10/2015, la Communauté de Communes Lalbenque-Limogne a attribué un fonds de concours de 7 924.01 € pour le programme voirie communale.
- Sollicitation par l’association de Rugby « les Valparès » d’une subvention de 600 € pour l’achat de matériels et la ré-affiliation des animateurs sur les temps périscolaires, cette demande sera traitée en 2016.
- Sollicitation du Collège privée St Thérèse pour une aide à un séjour sportif et culturel au Lioran du 18 au 22/01. Il y a 4 élèves concernés. **Un accord de principe est pris à l’unanimité pour l’attribution de 45 €/enfant et cette subvention sera inscrite au budget 2016 et versée après son vote.**
- Les vœux du Maire seront le vendredi 8 janvier 2016.

Plus aucun élément à l’ordre du jour, la séance est levée à 21 H.

Le Maire

J.POUGET.